



**BPJEPS Spécialité « Educateur Sportif »
Mention « Activités Physiques pour tous » 2020-2021
Formation Professionnelle**

Organisation pédagogique détaillée de la formation

Organisation de la formation :

La formation doit adopter comme principe que le stagiaire ne doit jamais être coupé pendant trop longtemps de sa structure d'alternance.

Il doit être un acteur fort et permanent tout au long de l'année. Il doit devenir très vite un acteur opérationnel sur les tâches qui lui sont confiées.

La formation aura une durée de 609h00 en centre (hors temps de certifications, dont 28h en FOAD) et 609h00 en alternance dans la structure.

BPJEPS :

- 2 jours de positionnement (14 heures)

- 1 module de 3 jours ½ du mardi 13h30 au vendredi 17h (24h30 de formation) ;
- 3 modules de 5 jours du lundi 9h au vendredi 17h (35h de formation) ;
- 25 modules de 2 jours ½ du lundi 9h au mercredi 12h (17h30 de formation) ;
- 1 module de 2 jours du lundi 9h au mardi 17h (14h de formation) ;
- 8 modules de ½ journée de Formation Ouverte À Distance (3h30 de formation) ;

- ⇒ soit 87 jours de formation (609h)

- 8 ½ journées de certifications (3.5 heures par certification)
- ⇒ soit 28h00 de certifications

La formation sera divisée en 3 pôles d'unités de formation :

Pôle 1 (UC 1-2) – 64h30

- UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Pôle 2 (UC 3) – 292h30

- UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »

Pôle 3 (UC 4) – 252h00

- UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Compétences à acquérir	Heures en centre	Heures en structure	Contenu détaillé en Centre	Travail réalisé en structure d'alternance	
OI 1-1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle	43h30	43h30	<p align="center"><u>Environnement professionnel</u></p> <p align="center">Le système politique français / Hiérarchie des normes / Décentralisation et déconcentration / les collectivités / les associations / assurances / les financements</p>	<p align="center"><u>Le responsable et le tuteur proposent à l'apprenant de :</u></p> <p>participer aux réunions de concertation au sein de la structure (assemblée générale, comité directeur, réunion d'équipe...),</p> <p>de l'accompagner dans les situations conflictuelles, notamment avec les pratiquants afin de lui montrer la démarche à suivre dans le respect des règles sociales, de présenter à l'apprenant les règles internes concernant le recrutement et la rémunération des salariés, le lien est fait avec la CCNS,</p> <p>de réaliser l'ensemble des tâches de la structure (animation, secrétariat, entretien du matériel, communication, ménage, manifestation sportive, stages sportifs...).</p>	
OI 1-2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté			<p align="center"><u>Travail et emploi</u></p> <p align="center">Droit du travail / le salarié / les types de contrat / la fiche de paie / CCNS / le statut d'auto entrepreneur / la formation professionnelle continue</p> <p align="center"><u>Responsabilité de l'animateur / éducateur</u></p> <p align="center">Responsabilité civile et pénale / Violence / protection des mineurs</p>		<p align="center"><u>L'apprenant :</u></p> <p>analyse le fonctionnement de la structure en référence aux contenus de formation du CREPS,</p> <p>réalise un compte rendu validé par le tuteur et le responsable qui lui sert de base à la rédaction du son dossier d'évaluation certificative SEC1 (partie contexte du stage).</p>
OI 1-3 : Contribuer au fonctionnement d'une structure			<p align="center"><u>Laïcité et valeurs de la République</u></p> <p align="center">Contenus de formation selon ingénierie du CGET</p>		

UC 2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Compétences à acquérir	Heures en centre	Heures en structure	Contenu détaillé en Centre	Travail réalisé en structure d'alternance
OI 2-1 : Concevoir un projet d'animation	21h00	21h00	Méthodologie de projet / communication écrite / communication interpersonnelle / outils bureautiques / travail d'équipe / présentation orale	<p align="center"><u>Le responsable et le tuteur :</u> accompagnent l'apprenant dans la conduite d'un projet répondant aux besoins/attentes de la structure et des adhérents, valident au fur et à mesure les étapes du projet (diagnostic, objectifs, planification et évaluation), ils s'engagent aussi à mettre au service du projet les moyens matériels, humains et financiers nécessaires pour la réalisation de l'action.</p> <p align="center"><u>L'apprenant :</u> prépare un projet, assure sa mise en oeuvre, réalise un support écrit de présentation de son action qui lui sert de base à la rédaction de son dossier d'évaluation certificative SEC1 (partie diagnostic, objectifs, mise en oeuvre et évaluation du projet). Le diagnostic et le choix des objectifs sont validés au plus tard avant la fin de l'année civile N.</p>
OI 2-1 : Conduire un projet d'animation				
OI 2-1 : Evaluer un projet d'animation				

UC 3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION "ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS"

Compétences à acquérir	Heures en centre	Heures en structure	Contenu détaillé en Centre	Travail réalisé en structure d'alternance
OI 3-1 : Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage	292h30	292h30	<p align="center"><u>Sciences biologiques</u></p> <p><u>Physiologie</u> : Le corps humain / le système cardiaque / le système respiratoire / le système digestif / le système neuro-musculaire / les filières énergétiques</p> <p><u>Anatomie</u> : Généralités / anatomie du tronc / anatomie du membre inférieur / anatomie du membre supérieur</p> <p><u>Traumatologie</u> : Traumatologie sportive / prévention des risques</p> <p align="center"><u>Secourisme</u></p> <p>Révision PSC 1</p> <p align="center"><u>Règlementation sportive</u></p> <p>le sport en France / encadrement rémunéré / EAPS / ERP / manifestation sportive / les métiers du sport / les stages sportifs</p>	<p align="center"><u>Le responsable et le tuteur réalisent avec l'apprenant :</u></p> <p>la visite des infrastructures sportives en références aux règles ERP, le contrôle des points réglementaires relatifs aux établissements d'APS (EAPS).</p> <p align="center"><u>Le tuteur :</u></p> <p>réalise avec l'apprenant l'analyse de l'activité/discipline en fonctions des facteurs physiologiques et anatomiques. Conseille l'apprenant sur la mise en sécurité des conditions de pratique et l'aide dans les situations d'urgence (blessure),</p> <p>présente à l'apprenant son organisation de travail, ses séances pédagogiques, ses préparations, ses cycles... Au départ le tuteur travaille en binôme avec l'apprenant puis, lorsque l'apprenant a réussi les EPMS et maîtrise le vocabulaire technique et pédagogique, le tuteur délègue à l'apprenant une partie de son travail tout en gardant la maîtrise de la séance. Enfin le tuteur confie à l'apprenant des activités en restant en retrait de l'action et en évaluant la prestation de l'apprenant,</p> <p>réalise au minimum avec l'apprenant un bilan hebdomadaire, explicite avec le stagiaire la logique interne des différentes activités enseignées dans la mention APT.</p>
OI 3-2 : Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage			<p align="center"><u>Sciences humaines</u></p> <p><u>Psychopédagogie</u> : Emotion / Motivation / phénomènes de groupe / relation entraîneur-entraîné / tâche motrice / apprentissage / notion de personnalité / variable pédagogique</p> <p><u>Pédagogie / principe d'animation</u> : Projet éducatif - cycle - séance - situation / grilles de séances et d'évaluation / Attitude de l'animateur - placement - consignes - organisation de l'espace - régulation / analyse de séance - gestion de groupe</p> <p><u>Enseignement scolaire et agrément</u> : Le système éducatif / la relation enseignant élève / l'agrément</p> <p><u>Connaissance des publics</u> : Connaissances des enfants - adolescents - adultes - seniors - femmes enceintes - handi - Personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques - pb poids - diabète/ les ressources d'un individu / relation individu-groupe</p>	<p align="center"><u>L'apprenant :</u></p> <p>maîtrise la logique interne des différentes APS enseignées dans la mention APT, explique aux adhérents la logique interne et les principales techniques des APS enseignées,</p> <p>prépare des situations, des séances puis des cycles complets. Le travail réalisé est validé par le tuteur qui s'engage quant à la pertinence de la réflexion de l'apprenant,</p> <p>analyse les caractéristiques des publics qu'il encadre et en fait la synthèse. Le document sert de base à la préparation des animations,</p> <p>réalise sa télédéclaration d'éducateur sportif stagiaire après la réussite aux EPMS,</p> <p>fait une information sur le dopage auprès des adhérents,</p> <p>organise une information sur les valeurs sportives aux adhérents de la structure.</p>
OI 3-3 : Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage			<p align="center"><u>Culture sportive</u></p> <p>Esprit sportif / arbitrage / violence / respect</p> <p align="center"><u>Pratique des activités</u></p> <p>Maîtrise des logiques internes de différents supports dans chaque famille d'activités de la mention APT : activités et jeu sportifs, activités physiques d'entretien corporel, activités physiques en espace naturel</p>	

UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DANS LA MENTION "ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS" POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE				
Compétences à acquérir	Heures en centre	Heures en structure	Contenu détaillé en Centre	Travail réalisé en structure d'alternance
OI 4-1 : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention	252h00	252h00	<p><u>Pratiquer les différentes APS des 3 familles d'activités de la mention APT :</u> Activités et jeu sportifs : sports collectifs, de raquettes, jeux d'opposition,...</p> <p>Activités physiques d'entretien corporel : Gymnastique volontaire, Condition physique, ...</p> <p>Activités physiques en espace naturel : course d'orientation, VTT,...</p> <p><u>Concernant les différentes APS des 3 familles d'activités de la mention APT :</u> Expliciter et démontrer les fondamentaux théoriques et techniques des différentes APS</p> <p>Démontrer les gestes professionnels liés à l'encadrement des différentes APS</p> <p>Apprendre comment équiper les pratiquants avec le matériel adapté</p> <p>Réagir en cas d'accident ou incident</p>	<p><u>Le tuteur :</u> apporte à l'apprenant des critères de réalisation technique sur les différentes APS enseignées explique à l'apprenant les lois du jeu des différentes APS enseignées vérifie avec l'apprenant la sécurité de l'équipement sportif et du matériel pédagogique utilisés définit avec l'apprenant quelles sont les règles de sécurité nécessaires lors de la conduite d'une séance pédagogique (ex : évaluation des risques dans l'animation des APPN et prévention de ces risques)</p> <p><u>L'apprenant :</u> maîtrise les gestes techniques des différentes APS dans le but de pouvoir corriger les sportifs intègre et fait respecter les lois du jeu des APS enseignées vérifie la sécurité de l'équipement sportif et du matériel pédagogique utilisés mets en place les règles de sécurité nécessaires lors de la conduite d'une séance pédagogique sait réagir efficacement en cas d'accident, d'incident ou de blessure</p>
OI 4-2 : Maîtriser et faire appliquer les règlement de la mention				
OI 4-3 : Garantir des conditions de pratique en sécurité				



**BPJEPS Spécialité « Educateur Sportif »
Mention « Activités Physiques pour tous 2020-2021
Formation Pro**

Le processus d'évaluation certificative

Fiche synthétique des épreuves de certification

Situation D'évaluation certificative (SEC)	UC concernées	Date de fin des périodes de formation	Lieu d'évaluation	Dates d'évaluation	Nature de / des Epreuve/s et durée	Proposition de commission d'évaluation
EPMSP <i>le cas échéant</i>			CREPS Centre – Val de Loire	24/09/2020 et 25/09/2020 Rattrapage le 29/09/2020	Réalisation d'une séquence d'animation sur une des trois familles d'activités choisi(e) par le (la) candidat(e) (30') + entretien (15')	2 évaluateurs
SEC 1 Epreuve anticipée	UC1 et UC2		CREPS Centre – Val de Loire		A partir d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance. Entretien d'une durée max de 40' dont 20' max de présentation orale par le candidat	2 évaluateurs
SEC 1 Epreuve initiale		12/05/2021		20/05/2021		
SEC1 rattrapage		02/06/2021		17/06/2021		
SEC 2 Epreuve anticipée	UC3		Structure d'alternance		2 modalités <u>Modalité 1 : 1^{ère} famille d'activités</u> Dossier + mise en situation professionnelle (au minimum 45' et 120' maximum) + Entretien (30' maximum)	2 évaluateurs
SEC 2 Epreuve initiale		24/03/2021		Du 29/03/2021 au 14/06/2021		
SEC 2 rattrapage		02/06/2021		Du 07 au 25/06/2021		
					<u>Modalité 2 : 2^{ème} famille d'activités</u> Même organisation que pour la modalité 1.	
SEC 3 Epreuve anticipée	UC4		CREPS Centre – Val de Loire		Mise en situation professionnelle sur la 3 ^{ème} famille d'activités (au minimum 45' et 60' maximum) + Entretien (30' maximum)	2 évaluateurs
SEC 3 Epreuve initiale		19/05/2021		Du 25 au 28/05/2021		
SEC3 rattrapage		02/06/2021		Du 21 au 25/06/2021		

PROCESSUS D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DÉTAILLÉ

Pour l'organisation de l'évaluation de chaque Situation d'Évaluation Certificative, un membre du jury au minimum sera convoqué sur l'ensemble des évaluateurs.

SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE 1					
Type d'épreuve	Unités capitalisables concernées	Lieu d'évaluation	Date d'évaluation	Nature de / des épreuve/s et durée	Composition de la commission d'évaluation
Epreuve initiale	UC1 UC 2	En centre CREPS Centre - Val de Loire	20 mai 2021 <u>Dépôt du dossier :</u> 23 avril 2021	<p>Le (la) candidat(e) transmet pour le 23 avril 2021 au plus tard, en version dématérialisée, un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques et sportives.</p> <p><u>Durée de l'épreuve : 40 minutes maximum</u></p> <p><u>1 / Présentation :</u> <u>Durée</u> : 20 minutes maximum de présentation orale par le (la) candidat(e) (avec ou sans support multimédia) Si le (la) candidat(e) dépasse 20 minutes, le jury met un terme sur la présentation orale même si le (la) candidat(e) n'a pas terminé, et enchaîne avec l'entretien. (avec ou sans support multimédia)</p> <p><u>2 / Entretien avec le jury</u> L'entretien se poursuit dès la fin de présentation du (de la) candidat(e). La durée totale de l'épreuve ne peut pas dépasser 40 minutes.</p>	2 évaluateurs
Epreuve de rattrapage	Idem	Idem	17 juin 2021 <u>Dépôt du dossier :</u> 27 mai 2021	Conditions identiques à l'épreuve initiale (dossier remis avant le 27 mai 2021)	2 évaluateurs

Les certifications en mise en situation professionnelle (SEC2 et SEC3) doivent se faire sur au moins 2 publics d'âges différents se répartissant en enfant-adolescent (< 18 ans) et adulte-sénior (> 18 ans).

SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE 2					
Type d'épreuve	Unité capitalisable concernée	Lieu d'évaluation	Date d'évaluation	Nature de / des épreuve/s et durée	Composition de la commission d'évaluation
Epreuve initiale	UC3	Au sein de la structure d'alternance pédagogique	Du 29 mars au 14 mai 2021 <u>Dépôt des dates du cycle :</u> 19 février 2021 <u>Dépôt du dossier :</u> 05 mars 2021	<p>L'épreuve certificative de l'UC 3 porte sur les deux premières familles d'activités du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « APT » choisies par le (la) candidat(e). Pour rappel, les trois familles d'activités sont : activités et jeux sportifs, activités physiques d'entretien corporel et activités physiques en espace naturel. Cette épreuve est constituée de deux modalités.</p> <p><u>1^{ère} modalité :</u> Elle porte sur la 1^{ère} famille d'activités du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « APT » choisie par le candidat.</p> <p><u>Pour le 19 février 2021 au plus tard :</u> Le (la) candidat(e) envoie en version dématérialisée à l'attention de M. SANGARIA Didier les dates du début et de fin de son cycle, la proposition d'au moins 3 dates à partir de la séance n°4 pour la certification (les 3 premières séances du cycle doivent avoir été effectuées avant l'évaluation), les créneaux horaires (du lundi au vendredi) et le lieu où se déroulera la certification.</p> <p><u>Pour le 05 mars 2021 au plus tard :</u> Le (la) candidat(e) transmet, en version dématérialisée, un dossier comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins 6 séances dans une structure d'alternance pédagogique.</p> <p><u>1 / Mise en situation professionnelle :</u> Le (la) candidat(e) présente une séance issue du cycle d'apprentissage et proposé en amont dans le dossier. L'évaluation se fait à partir de la séance n°4 car les 3 premières doivent avoir été effectuées avant l'évaluation. <u>Durée :</u> 45 minutes minimum et 120 minutes maximum <u>Public :</u> au moins 6 pratiquants</p> <p><u>2 / Entretien avec le jury</u> Durée : 30 minutes maximum décomposées comme suit : - 15 minutes maximum au cours duquel l'entretien porte sur le déroulement de la séance et les choix éducatifs et pédagogiques du candidat - 15 minutes maximum portant sur la progression et la pertinence du cycle mis en œuvre.</p>	2 évaluateurs

				<p><u>2^{ème} modalité :</u> Elle porte sur la 2^{ème} famille d'activités du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « APT » choisie par le candidat.</p> <p><u>Pour le 19 février 2021 au plus tard :</u> Le (la) candidat(e) envoie en version dématérialisée à l'attention de M. SANGARIA Didier les dates du début et de fin de son cycle, la proposition d'au moins 3 dates à partir de la séance n°4 pour la certification (les 3 premières séances du cycle doivent avoir été effectuées avant l'évaluation), les créneaux horaires (du lundi au vendredi) et le lieu où se déroulera la certification.</p> <p><u>Pour le 05 mars 2021 au plus tard :</u> Le (la) candidat(e) transmet, en version dématérialisée, un dossier comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins 6 séances dont au moins 3 réalisées dans une structure d'alternance pédagogique.</p> <p><u>1 / Mise en situation professionnelle :</u> Le (la) candidat(e) présente une séance issue du cycle d'apprentissage et proposé en amont dans le dossier. L'évaluation se fait à partir de la séance n°4 car les 3 premières doivent avoir été effectuées avant l'évaluation. <u>Durée :</u> 45 minutes minimum et 120 minutes maximum <u>Public :</u> au moins 6 pratiquants</p> <p><u>2 / Entretien avec le jury</u> Durée : 30 minutes maximum décomposées comme suit : - 15 minutes maximum au cours duquel le (la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques - 15 minutes maximum portant sur la progression et la pertinence du cycle mis en œuvre.</p> <p><i>Le (la) titulaire du certificat de qualification professionnelle (CQP) « animateur de loisirs sportifs » (ALS) option « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et option « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO) est obligatoirement évalué(e) dans la famille des activités de pleine nature dans le cadre de la certification de l'UC 3</i></p>	
Epreuve de rattrapage	UC3	Au sein de la structure d'alternance pédagogique	<p>Du 07 au 25 juin 2021</p> <p><u>Dépôt des dates du cycle :</u> 17 mai 2021</p> <p><u>Dépôt du dossier :</u> 3 semaines avant la 1^{ère} date proposée pour l'épreuve de rattrapage</p>	<p>Conditions identiques à l'épreuve initiale</p> <p>Les candidats ne pourront se présenter à l'épreuve de rattrapage : - Avant 4 semaines suivant la date de l'épreuve initiale, - Et qu'à partir de 3 semaines après la date de dépôt du dossier.</p> <p>Tenir compte de ces délais dans la proposition des dates du cycle.</p>	2 évaluateurs

SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE 3

Type d'épreuve	Unité capitalisable concernée	Lieu d'évaluation	Date d'évaluation	Nature de / des épreuve/s et durée	Composition de la commission d'évaluation
Epreuve initiale	UC 4	En centre CREPS Centre - Val de Loire	Du 25 au 28 mai 2021	<p>Le (la) candidat(e) conduit une séance d'animation en mobilisant les techniques dans la 3ème famille d'activités restant à évaluer. Pour rappel, les trois familles d'activités sont : activités et jeux sportifs, activités physiques d'entretien corporel et activités physiques en espace naturel. La séance est suivie d'un entretien avec le jury.</p> <p><u>1 / Mise en situation pratique :</u> <u>Durée :</u> au minimum 45 minutes et au maximum 60 minutes <u>Public :</u> enfants (écoles élémentaires)</p> <p><u>2/ Entretien avec le jury :</u> <u>Durée :</u> 30 minutes maximum au cours duquel le (la) candidat(e) justifie les choix éducatifs et pédagogiques en utilisant les connaissances techniques et réglementaires.</p>	2 évaluateurs
Epreuve de rattrapage	UC 4	En centre CREPS Centre - Val de Loire	Du 21 au 25 juin 2021	Conditions identiques à l'épreuve initiale	2 évaluateurs

Les candidats qui n'ont pas respecté les délais de transmission des pièces exigées pour le passage de l'évaluation ne sont pas convoqués aux épreuves initiales et, par conséquent, n'ont pas accès aux épreuves de rattrapage. Ils seront dans l'incapacité d'obtenir leur diplôme au cours de cette session de formation.